

Mais, d'autre part, on ne saurait donner droit de cité à cette opinion lorsqu'il s'agit de doctrines et de pratiques introduites contre le droit, grâce à l'affaiblissement des vrais principes et aux erreurs courantes.¹ Jamais, et dans aucun pays, on ne peut se passer de religion, de vérité, ni de justice ; et, en réalité, il serait par trop étrange d'exiger la dissimulation pour ce qui blesse la justice, et pour ce qui serait de nature à nuire à la religion. Il résulte de là qu'il n'est nullement permis de demander, de défendre comme permis, ou d'accorder sans discernement, la liberté de la pensée, de la presse, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme ; car, si vraiment la nature lui avait donné ces libertés absolues, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine.

Mais il suit aussi pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien, et doivent professer à leur égard les sentiments qu'en a l'Eglise. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien ; hors de là, jamais.²

Mais si les citoyens et ceux qui les gouvernent doivent toujours avoir en vue le grand et sublime idéal de l'Etat véritablement chrétien, et y tendre sans cesse de tous leurs efforts, il n'est pas moins vrai que, à notre époque si troublée, dans des sociétés plus ou moins égarées par les mauvais principes, travaillées la plupart par les sociétés secrètes, divisées au point de vue religieux et partagées en plusieurs sectes, on ne peut souvent faire autre chose que la politique du moindre mal, ce qui est encore d'ailleurs une manière légitime et efficace de faire le bien.

Nous croyons avoir compris tels qu'ils sont les enseignements que nous donne le Saint-Père dans son Encyclique *Libertas* sur le bon usage et sur l'abus que peuvent faire de la liberté les individus et les sociétés ; sur les devoirs du pouvoir civil et les empiétements coupables qu'il pourrait se permettre, ainsi que sur les tempéraments et la tolérance que l'Eglise ne refuse jamais dans les temps difficiles, tels que ceux que nous traversons aujourd'hui, et cela dans la seule vue d'éviter de plus grands maux et de contribuer au progrès du bien.³

1. Encycl. *Libertas*.

2. Encycl. *Libertas*.

3. Encycl. *De libertate humana*.